

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

22 septembre 2017 – n°

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A DES ASSOCIATIONS

Il est proposé d'attribuer, sur les crédits réservés au Budget Primitif 2017, les subventions suivantes pour participer aux dépenses des associations

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à verser une subvention aux associations suivantes :

Fonction 300 (Culture)

- Association Voix de Saint-Dié : 1 000 €
- Association Culturelle Déodatienne – Aumonerie Scolaire de l'Enseignement Public : 150 €

Fonction 401 (Sport)

- JECDE (Jeune Etoile Cycliste Déodatienne et des Environs) : 1 100 €
- SRD Volley Ball : 7 000 €

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE